

**Mairie
De
ST-JEAN-EN-ROYANS
(Drôme)**

N° 2026/085

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre, dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-JEAN-EN-ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Damien FERLIN Maire,**

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2026

Etaient présents :

AGU Carole, ALLONCLE Renaud, BOUCHARD Patrick, CHINCHILLA Flavie, ECOCHARD Danielle, EYNARD Edith, FERLIN Damien, GAUTHIER Emmanuelle, GAUTHIER Marie-Lise, GENIN Frédéric, GERBOUD Franck, GOUT Fabrice, GROLLEAU Véronique (arrivée à 19h30), GUIRIMAND Marie, LECOMTE Christine, SARTORE Dominique, SOARES Armino (arrivé à 19h15), TESTOUX Gérard, THOUE Romain.

**N°80
OBJET :
Approbation du
règlement d'occupation
du domaine public pour
l'installation d'un food
truck et fixation de la
redevance**

Etaient absents excusés :

BEGUIN Fabienne, pouvoir à FERLIN Damien
DUBOTS Christophe, pouvoir à TESTOUX Gérard
PESLERBE Bruno, pouvoir à LECOMTE Christine
TOUVIER Claire, pouvoir à EYNARD Edith

Monsieur Romain THOUE a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la demande d'installation d'un foodtruck sur le territoire communal ;

Considérant qu'il convient d'encadrer cette occupation du domaine public communal par un règlement simple précisant les conditions d'installation, d'exploitation et de propreté de l'emplacement ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer une redevance d'occupation du domaine public adaptée à la nature de cette activité, au regard notamment de l'absence de mise à disposition d'eau et d'électricité par la commune ;

**Délibération transmise en
Préfecture le 9 septembre
2026**

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le règlement d'occupation du domaine public pour l'installation d'un foodtruck sur le territoire de la commune de Saint-Jean-en-Royans, tel qu'annexé à la présente délibération.
- Précise que l'installation du foodtruck devra respecter les conditions fixées par le règlement

- Décide de fixer la redevance d'occupation du domaine public selon le tableau suivant :

Formule d'occupation	Tarif mensuel	Tarif annuel
Lundi soir uniquement	60,00 €	660,00 €
Dimanche soir uniquement	60,00 €	660,00 €
Lundi soir et dimanche soir	100,00 €	1 100,00 €

- Précise que cette redevance sera facturée sur la base de la sollicitation du demandeur, de l'arrêté du Maire dédié et selon les tarifs ci-dessus présentés
- Autorise le Maire à :
 - signer toute autorisation d'occupation du domaine public correspondante ;
 - appliquer le règlement approuvé par la présente délibération ;
 - émettre les titres de recette correspondants ;
 - signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Damien FERLIN

